



## NOTE D'ANALYSE

# PALESTINE

Cultiver pour résister.

*Note d'information et d'analyse,  
service Mobilisation politique  
et citoyenne de Solsoc*



**f** SolsocASBL  
**t** [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)  
**@** [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)  
**in** [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)  
[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)

**Décembre 2022**

## RÉSUMÉ

**À travers cette analyse, nous proposons de parcourir les raisons qui ont mené les organisations partenaires de Solsoc en Palestine à développer l'économie sociale et solidaire avec les groupes de jeunes et de femmes qu'ils soutiennent.**

Les Palestinien·ne·s subissent violemment et quotidiennement la politique d'apartheid imposée par l'État d'Israël. Elle se traduit notamment par une dépossession des terres fertiles palestiniennes, des réserves en eau et autres ressources naturelles. L'agriculture en est directement impactée. Secteur autrefois central de l'économie palestinienne pour l'emploi et la souveraineté alimentaire, il connaît un déclin notable depuis une vingtaine d'années. Conséquence directe, les Palestinien·ne·s consomment aujourd'hui majoritairement des produits israéliens, souvent fabriqués ou cultivés dans des colonies israéliennes.

Pourtant, un véritable potentiel existe en Palestine, à commencer par sa jeunesse en quête d'emploi et de perspectives. Depuis quelques années, des organisations palestiniennes encouragent le développement de l'économie sociale et solidaire en Palestine afin de proposer des alternatives en termes d'emploi à la jeunesse, mais aussi pour cultiver la terre et ainsi résister à l'occupation et la dépossession des terres par Israël.

## MESSAGES CLÉS

### Revendications adressée à l'Europe et à la Belgique :

- Solsoc appelle à ce que l'Europe et la Belgique élaborent un dispositif de sanctions fermes envers Israël tant qu'elle ne respecte pas le droit international
- Solsoc appelle à ce que l'Europe et la Belgique prennent leurs responsabilités et légifèrent pour interdire la commercialisation en Belgique de produits et de services dont la production et la fourniture sont étroitement liées à des activités illicites en territoire occupé.

# CULTIVER POUR RÉSISTER

## Analyse - Palestine

Service Mobilisation politique et citoyenne de Solsoc

**Depuis quelques années, des organisations palestiniennes encouragent le développement de l'économie sociale et solidaire en Palestine comme alternative au modèle capitaliste dominant, afin de proposer des opportunités en termes d'emploi à la jeunesse, mais aussi pour cultiver la terre et ainsi résister à l'occupation et la dépossession des terres par Israël.**

## PALESTINE, TERRE OCCUPÉE DEPUIS 1967

Au quotidien, les Palestinien·ne·s subissent violemment la politique d'apartheid<sup>1</sup> imposée par l'État d'Israël. De nombreuses enquêtes d'organismes internationaux, telles que celles d'Amnesty International<sup>2</sup> ou de Human Rights Watch<sup>3</sup>, démontrent qu'Israël impose un régime d'oppression et de domination aux Palestinien·ne·s dans toutes les zones sous son contrôle (en Israël, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'aux personnes réfugiées palestiniennes), et ce au profit de la population juive israélienne<sup>4</sup>.

Les lois, les politiques et les pratiques destinées à maintenir un système de contrôle sur la population ont abouti à une fragmentation géographique et politique des Palestinien·ne·s, souvent paupérisé·e·s et vivant constamment dans la peur et l'insécurité. Le régime militaire brutal d'Israël associé à l'établissement et à l'expansion illégale des colonies a poussé de force les populations dans des enclaves. La fragmentation de la société palestinienne et la dépossession de ses terres sont les principaux piliers du régime d'apartheid israélien.

## LA TERRE PALESTINIENNE, VOLÉE JOUR APRÈS JOUR

La terre est précieuse en Palestine, à tel point que chaque jour, des morceaux de territoires sont accaparés par Israël, à travers notamment l'extension des colonies de peuplement ou les « grignotages » résultant du tracé du mur qui s'étend bien au-delà de la ligne verte<sup>5</sup>, tous deux contraires au droit international (résolution 2334 des Nations Unies (2016)<sup>6</sup>). Selon Stefan Deconinck, un chercheur belge, « depuis l'occupation de 1967, Israël mène une politique systématique de confiscation de terrains et de destruction de vergers et de cultures.

Avec l'ordre militaire 378<sup>7</sup>, environ un tiers du sol de la Cisjordanie a été déclaré domaine militaire. La conséquence en est que les Palestiniens n'ont plus accès à leurs terres agricoles situées dans ces zones. L'ordre militaire 364<sup>8</sup> stipule que les terres qui sont déclarées « terres de l'État » ne peuvent plus être travaillées par des paysans palestiniens mais bien par des Israéliens. De même, pour la construction de routes israéliennes de plus en plus nombreuses, du terrain (agricole) est confisqué. De part et d'autre de ces routes, un périmètre de 100 mètres est imposé, dans lequel le bétail ne peut paître. Une nouvelle évolution est l'établissement de réserves naturelles (comme dans l'accord de Wye River), où, évidemment, aucune activité agricole palestinienne ne peut avoir lieu. Depuis 1967, Israël a ainsi retiré la moitié des terres des Territoires occupés à ses habitants palestiniens »<sup>8</sup>.

Les terres colonisées concentrent la majeure partie des terres cultivables, des réserves en eau et autres ressources naturelles. L'impossibilité pour les Palestiniens d'y déployer des activités économiques entraîne, selon la Banque mondiale, un manque à gagner d'environ 3,4 milliards de dollars, soit 85 % du PIB palestinien. Ainsi, on estime que 63% des terres agricoles palestiniennes sont localisées en zone C, la plupart dans la vallée du Jourdain, contrôlée presque exclusivement par Israël (plus de 60 % des dattes vendues en Israël proviennent de colonies situées dans la vallée du Jourdain). Dans les années 80, les exportations agricoles représentaient plus de la moitié du PIB palestinien, elles sont aujourd'hui tombées en dessous des 15 % et se concentrent essentiellement sur le marché israélien.

## UN SECTEUR AGRICOLE VICTIME DE L'OCCUPATION

Secteur autrefois central de l'économie palestinienne pour l'emploi et la souveraineté alimentaire, l'agriculture connaît un déclin notable depuis une vingtaine d'années. Parallèlement à l'essor des services, entre 1994 et 2016, la part de l'agriculture dans le PIB est passée de 12 à 3,2 % (423,7 M USD). En 2017, le secteur ne représentait plus que 6,5 % de l'emploi total (hors travail informel)<sup>9</sup>.

On estime que les secteurs de l'agriculture et de la pêche ne fonctionnent qu'à 25 % de leur potentiel. Les facteurs liés à l'occupation israélienne, à savoir la confiscation des terres et les restrictions d'accès aux ressources (comme l'eau), les restrictions à la circulation des marchandises, ainsi que le manque de protection des agricultrices-teurs, constituent les principaux obstacles pour l'agriculture palestinienne. Ces mesures ont également entravé l'investissement dans l'agriculture qui recèle pourtant un potentiel d'emplois important.

Comble de l'ironie, aujourd'hui, les Palestiniens consomment majoritairement des produits

israéliens, souvent fabriqués ou cultivés dans des colonies israéliennes, tels les fruits et les légumes. Chaque année, plus de 500 millions de dollars de produits agricoles israéliens, souvent issus des colonies, inondent le marché palestinien. Israël exporte 285 millions de dollars de produits agricoles issus des colonies vers l'Europe. Selon le ministère palestinien de l'Économie, les exportations de produits agricoles palestiniens vers Israël se sont, elles, élevées à environ 88 millions de dollars en 2018, ce qui représente les deux tiers des exportations agricoles depuis le territoire occupé.

Outre le fait que les colonies de peuplement soient par nature illégales au regard du droit international, les conditions de travail pour les travailleuses-eurs palestiniens-ne-s y sont indécentes (non-respect des droits des travailleuses-eurs, violences physiques et psychologiques, y compris envers les femmes, insécurité de l'emploi, passage obligé par les checkpoints dans des conditions humiliantes ou de manière dangereuse à travers la barrière<sup>10</sup> pour rejoindre les colonies, protection sociale quasi inexistante, etc.). De plus, l'ONG Human Rights Watch estime que des centaines d'enfants travaillent dans les colonies agricoles israéliennes<sup>11</sup> ; le nombre variant selon les saisons. Au moment le plus intense de la récolte, ils peuvent travailler 12 heures par jour, dans des conditions extrêmement difficiles.

## LA JEUNESSE EN QUÊTE D'EMPLOI

La jeunesse palestinienne<sup>12</sup>, qui représente 30 % de la population, fait face à un très haut taux de chômage<sup>13</sup>. Chaque année, 40.000 jeunes obtiennent leur diplôme et pourtant les deux tiers ne trouvent pas d'emploi. On compte parmi ces jeunes diplômés sans emploi 39 % d'hommes et 66 % de femmes. Le marché du travail palestinien est inondé de diplômés spécialisés dans les secteurs des services et fait parallèlement face à une forte demande

de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines techniques. Par ailleurs, on dénombre environ 155.000 jeunes dans l'économie informelle en Palestine, dont une large majorité de jeunes hommes (environ 93 %). Néanmoins, le facteur prépondérant à ce chômage endémique réside dans l'étouffement pur et simple de l'économie palestinienne par la situation d'occupation prolongée qui est un obstacle insurmontable au développement, à tous les niveaux, de la société palestinienne.

Si le secteur agricole a historiquement été un important moteur de création d'emplois en Palestine, il n'a cessé de décliner pour n'employer qu'un peu plus de 6,5 % de la population active aujourd'hui. La détérioration et la baisse de productivité du secteur agricole ont contribué à l'augmentation du chômage, obligeant de nombreuses-eux travailleuses-eurs palestiniens-ne-s à chercher du travail en Israël et dans les colonies. Les jeunes ruraux en particulier, en raison du manque d'opportunités et des faibles revenus de l'agriculture, préfèrent quitter la terre et travailler comme ouvriers non qualifiés en Israël, souvent illégalement, ce qui les rend particulièrement vulnérables.

## LES FEMMES INVISIBILISÉES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

En plus de causer des violations systématiques des droits humains et une crise humanitaire prolongée et grandissante qui frappe toute la population, des plus jeunes aux plus âgés, l'occupation israélienne crée des vulnérabilités fondées sur le genre<sup>14</sup>. Les violences et discriminations subies par les femmes sont aggravées par des traditions conservatrices et des normes patriarcales encore très présentes dans la société (division sexuelle du travail, mariages précoces, violence sexiste, violence domestique, code de l'honneur, lois discriminatoires, etc.). Les femmes et les filles palestiniennes sont donc confrontées à une double peine qui engendre



notamment des inégalités flagrantes en termes de participation économique. En 2014, le taux de participation des femmes palestiniennes au marché du travail se situait à 19,4 %, par rapport à 25 % dans la région arabe et à 51 % dans le reste du monde<sup>15</sup>. Ceci est particulièrement frappant étant donné que les taux de scolarisation des filles palestiniennes dans l'enseignement primaire et secondaire sont plus élevés que ceux des garçons dans tout le Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

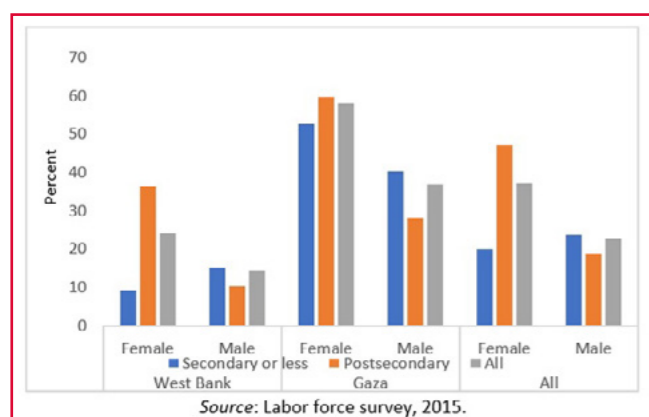


Figure 1 : Taux de chômage, par sexe, niveau d'éducation et région : Cisjordanie et Gaza, 2015

Dans le secteur agricole, la contribution des femmes est importante, mais souvent invisible. Leurs connaissances, leurs compétences et leur motivation sont rarement reconnues. Les femmes rurales palestiniennes contribuent largement aux grandes corvées, au travail en usine et au travail agricole. Malgré cette contribution majeure, on estime qu'en Palestine, 40% des femmes rurales en âge de travailler effectuent un travail non rémunéré et contrôlent à peine les revenus agricoles. Elles possèdent 15% des terres agricoles contre 76,3% pour les hommes et 7,3% en copropriété. Les femmes travaillant dans l'agriculture sont particulièrement touchées par les politiques israéliennes de contrôle systématique des ressources naturelles dans le territoire palestinien occupé.

## LA TERRE, SOURCE DE RÉSISTANCE ET DE RENOUVEAU PROFESSIONNEL

Malgré ce contexte extrêmement difficile, les Palestiniens se s'organisent et de « nouvelles » formes de résistances émergent en de nombreux endroits. Deux organisations palestiniennes, *Ma'an Development Center* et le *Palestinian Art Center* (PAC), soutenues par l'ONG belge Solsoc, ont mobilisé des jeunes de 15 à 29 ans autour d'un objectif : soutenir la création de coopératives de jeunes pour leur offrir des opportunités de travail. Très rapidement, cette perspective a remporté un franc succès auprès des jeunes : non seulement elle leur permettrait d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille mais, en travaillant la terre, il la préserverait de la confiscation par Israël, pour motif d'inoccupation de territoire<sup>16</sup>.

De plus, elles-ils pourraient produire des aliments de qualité et offrir une alternative aux consommatrices-teurs qui veulent boycotter les produits israéliens qui inondent le marché palestinien. Renouer avec la terre au travers d'un travail collectif permet aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à une identité commune, essentiel face à la détérioration du tissu social causé par le régime d'apartheid.

Après avoir été sensibilisés au concept d'économie sociale et solidaire, treize groupes de jeunes, dont quatre composés exclusivement de femmes, ont lancé des initiatives agricoles collectives dans le domaine de la permaculture, de l'agriculture écologique et de la transformation alimentaire. Actuellement, huit de ces groupes composés de 5 à 10 membres, et quatre coopératives regroupant exclusivement des femmes sont déjà enregistrés et adhèrent au système réglementaire palestinien des coopératives.

Ces initiatives dégagent des bénéfices, qui servent à consolider l'initiative/la coopérative elle-même, à



rémunérer la centaine de travailleuses-eurs qu'elles occupent et à fournir des services sociaux ou environnementaux à la société.

Rami Massad, coordinateur du projet, revient sur les réflexions à l'origine de ce projet : « *Le secteur agricole en Palestine représentait plus de 60 % du revenu national en 1967, aujourd'hui, il est tombé à 6 %. C'est notamment le résultat des politiques néolibérales basées sur le libre marché, mais aussi du modèle de consommation et du manque de soutien à la production locale. C'est pourquoi nous avons décidé de redonner de l'importance aux coopératives agricoles pour changer la tendance et initier un retour à la terre par la production locale* ».

Les coopératives sont aussi des lieux privilégiés pour le travail coopératif et bénévole, véritable héritage de la culture palestinienne, et qui voit son apogée durant les saisons de récolte où tout le voisinage, la famille et les amis se rassemblent pour mettre la main à la pâte.

Loor Amin, étudiante universitaire de 20 ans a lancé, avec un groupe de 5 autres étudiantes, une ferme éducative et écologique. Ensemble, elles ont cultivé environ 800 m<sup>2</sup> de terre dans l'objectif d'éduquer la jeune génération à l'agriculture

écologique. Elle revient sur la genèse du projet : « *Nous avons initié notre projet de ferme en 2019, après avoir suivi une formation dans une autre ferme écologique.*

*Cela nous a inspiré pour mettre sur pied la nôtre comme un moyen de contribuer à la culture de l'agroécologie. Nous avons fait face à de nombreux défis en tant qu'apprenantes pour renforcer nos compétences, comprendre chaque aspect de la terre, utiliser le compostage biologique, mais aussi la vente de nos produits à des prix justes, et enfin, gérer notre temps entre les études et le travail à la ferme* ». Loor poursuit : « *Chaque vendredi, 10 à 12 enfants viennent faire du bénévolat et s'informer sur l'agriculture et l'environnement. En outre, nous avons plus de 50 bénévoles qui ont visité, aidé et appris l'agriculture écologique* ». Elle conclut : « *Notre rêve est de reproduire cette expérience autant que possible en Palestine.* »

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE VOIE PORTEUSE DE SENS

Historiquement, les modèles économiques et sociaux tels que les moyens de subsistance



collectifs et le travail coopératif ont été importants en Palestine, notamment dans les années 1970 et 1980 et pendant la première Intifada, contribuant au développement de l'économie locale et à l'autosuffisance.

Aujourd'hui, il existe environ 800 initiatives collectives de subsistance, pré-coopératives et coopératives, dont 40 % sont engagées dans l'agriculture. La loi fondamentale palestinienne ne mentionne pas le mot « coopérative » mais consacre les droits des citoyen·ne·s palestinien·ne·s à former et à établir des syndicats, des associations, des sociétés, des clubs et des institutions populaires conformément à la loi.

La législation palestinienne est plutôt favorable aux coopératives. Le décret-loi palestinien n° 20-2017 est le seul texte législatif qui régleme les coopératives à ce jour. Ce décret-loi fait explicitement référence aux sept principes de l'ACI<sup>17</sup>, bien que ceux-ci ne soient pas définis dans la loi. Néanmoins, l'application systématique du décret-loi reste limitée par l'absence de plusieurs statuts,

règlements et instructions, qu'il conviendrait d'adopter rapidement. Les associations de terrain réclament également une définition claire du mot « coopérative » en harmonie avec la définition de l'ACI et la recommandation 193 de l'OIT, ainsi que des pouvoirs discrétionnaires limités lors de l'enregistrement des coopératives.

Les associations de terrain observent un véritable engouement populaire pour l'économie sociale qui constitue une véritable alternative à l'économie capitaliste et qui repose sur un modèle préexistant en Palestine, à savoir sur le travail coopératif, tout en répondant à un enjeu fondamental : la préservation de la terre dans un contexte d'accaparement du territoire et de ses ressources.

## AGIR EN EUROPE ET EN BELGIQUE

Solsoc et une série d'organisations de soutien à la Palestine appellent à signer une initiative citoyenne

européenne (ICE) pour faire interdire les produits issus des colonies israéliennes<sup>18</sup>. Cette initiative contraindra la Commission européenne, si le nombre d'un million de signataires européen·ne·s est atteint, à se pencher sur la question.

En effet, l'établissement de colonies de peuplement dans un territoire occupé constitue un crime de guerre. Les produits qui y sont fabriqués le sont au prix de la violation quotidienne du droit international et des droits humains.

Pourtant, ces produits se retrouvent dans nos supermarchés. Nos organisations demandent donc à l'Union européenne de mettre fin au commerce avec les colonies en territoires occupés.

En Belgique aussi, Solsoc appelle le gouvernement belge à prendre ses responsabilités et à légiférer pour interdire la commercialisation en Belgique de produits et de services dont la production et la fourniture sont étroitement liées à des activités illicites en territoire occupé.

## BIBLIOGRAPHIE

« L'agriculture palestinienne », Note de Juin 2018 du Consulat général de France à Jérusalem – service économique, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/c40013b4-4afa-4a2a-bc01-d7f250d48dd5/files/a1b039fd-2c2b-438f-9ad8-728e328b3916>

« Un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain : c'est un apartheid », B'Tselem – The Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories, [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf).

AMNESTY INTERNATIONAL, Israel's apartheid against Palestinians - Cruel system of domination and crime against humanity, <https://www.amnesty.be/IMG/pdf/israel-palestine-apartheid.pdf>.

DECONINCK Stefan, Dossier « L'agriculture et le conflit israélo-palestinien », , p. 4, <https://www.bdsfrance.org/wp-content/uploads/2009/12/agriculture.pdf>.

HUMAN RIGHTS WATCH, Israël : Dur travail d'enfants palestiniens dans des fermes de colonies,

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/04/13/israel-dur-travail-denfants-palestiniens-dans-des-fermes-de-colonies>.

HUMAN RIGHTS WATCH, A Threshold Crossed - Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, [https://www.hrw.org/sites/default/files/media\\_2021/04/israel\\_palestine0421\\_web\\_0.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/04/israel_palestine0421_web_0.pdf)

SALEH Nabi, « Débloquer le marché du travail pour les femmes palestiniennes », Chroniques de Palestine, 14 février 2017, <https://www.chroniquepalestine.com/debloquer-marche-travail-pour-femmes-palestiniennes/>.

Statistiques de 2021 sur la jeunesse en Palestine produite par le Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) [text \(pcbs.gov.ps\)](https://www.pcbs.gov.ps)

SURPRENANT Adèle, « Elles aussi : femmes et féminisme sous occupation israélienne », L'Esprit libre, 23 juillet 2019, <https://revuelespritlibre.org/elles-aussi-femmes-et-feminisme-sous-occupation-israelienne>.

**Pour aller plus loin et agir : Site de la campagne Made In Illegality (CNCD-11.11.11), <https://www.madeinillegality.org/-fr->**

## NOTES DE FIN

- 1 Le crime contre l'humanité qu'est le crime d'apartheid selon la Convention sur l'apartheid, le Statut de Rome et le droit international coutumier est constitué lorsque des actes inhumains (essentiellement de graves violations des droits humains) sont « commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial [...], dans l'intention de maintenir ce régime. » - Amnesty International : <https://www.amnesty.be/campagne/apartheid-israelien/israel-palestine-apartheid>
- 2 AMNESTY INTERNATIONAL, Israel's apartheid against Palestinians - Cruel system of domination and crime against humanity, <https://www.amnesty.be/IMG/pdf/israel-palestine-apartheid.pdf>. Découvrir la vidéo d'Amnesty International sur l'apartheid en Palestine : <https://www.youtube.com/watch?v=9Mr5j1qJ3X8>
- 3 HUMAN RIGHTS WATCH, A Threshold Crossed - Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, [https://www.hrw.org/sites/default/files/media\\_2021/04/israel\\_palestine0421\\_web\\_0.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/04/israel_palestine0421_web_0.pdf)
- 4 « La loi fondamentale de l'État-nation, promulguée en 2018, enracine le droit du peuple juif à l'auto-détermination à l'exclusion de tous les autres. Elle établit que distinguer les Juifs en Israël (et partout dans le monde) des non-Juifs est fondamental et légitime. Sur la base de cette distinction, la loi permet la discrimination institutionnalisée en faveur des Juifs dans l'implantation, la domiciliation, le développement des terres, la citoyenneté, la langue et la culture. Il est vrai que le régime israélien a largement suivi ces principes auparavant. Mais maintenant, la suprématie juive est inscrite dans la loi fondamentale, ce qui en fait un principe constitutionnel contraignant – contrairement à la loi ordinaire ou aux pratiques des autorités qui pouvaient être remises en question. Cela signale à toutes les institutions d'État, non seulement qu'elles peuvent, mais qu'elles doivent, promouvoir la suprématie juive dans la région entière sous contrôle israélien. » Extrait de : « Un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain : c'est un apartheid », B'Tselem – The Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories, [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf)
- 5 La ligne d'armistice de 1949 ou frontière de 1967 est la ligne de démarcation entre les forces israéliennes et les forces arabes résultant des quatre accords d'armistice conclus en 1949 entre Israël et les États voisins – Syrie, Liban, Transjordanie et Égypte – à la fin de la guerre israélo-arabe de 1948.
- 6 Extrait de la résolution 2334 des Nations Unies : « Réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable » : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/463/92/PDF/N1646392.pdf?OpenElement>
- 7 L'ordonnance militaire 378 a établi les tribunaux militaires, défini leur compétence et établi le code pénal applicable, en définissant les « infractions de sécurité » et en réglementant les droits du détenu en vertu du droit militaire. L'ordonnance militaire 378 confère aux tribunaux militaires une large compétence personnelle, territoriale et matérielle. Plus de détail sur le site internet d'Addameer, organisation palestinienne qui travaille sur la question des prisonniers politiques palestiniens : [https://www.addameer.org/israeli\\_military\\_judicial\\_system/military\\_orders](https://www.addameer.org/israeli_military_judicial_system/military_orders)
- 8 DECONINCK Stefan, Dossier « L'agriculture et le conflit israélo-palestinien », p. 4, <https://www.bdsfrance.org/wp-content/uploads/2009/12/agriculture.pdf>
- 9 « L'agriculture palestinienne », Note de Juin 2018 du Consulat général de France à Jérusalem – service économique, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/c40013b4-4afa-4a2a-bc01-d7f250d48dd5/files/a1b039fd-2c2b-438f-9ad8-728e328b3916>
- 10 En certains endroits, le mur d'apartheid est en fait une barrière, dont certaines parties « poreuses » permettent le passage des travailleuses-eurs.
- 11 HUMAN RIGHTS WATCH, Israël : Dur travail d'enfants palestiniens dans des fermes de colonies, <https://www.hrw.org/fr/news/2015/04/13/israel-dur-travail-denfants-palestiniens-dans-des-fermes-de-colonies>
- 12 Statistiques de 2021 sur la jeunesse en Palestine produites par le Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) [text \(pcbs.gov.ps\)](https://www.pcbs.gov.ps/text)
- 13 Le taux de chômage chez les jeunes (18-29 ans) en Palestine a atteint 38 % en 2019 (31 % chez les hommes et 63 % chez les femmes) comme 63 % dans la bande de Gaza et 23 % en Cisjordanie. Les données ont également montré que le pourcentage de chômage le plus élevé chez les jeunes concernait les titulaires d'un diplôme intermédiaire et plus, où ce pourcentage a atteint 52 % au cours de 2019 (35 % chez les hommes et 68 % chez les femmes), <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3787> (consulté le 30 juin 2022).
- 14 SURPRENANT Adèle, « Elles aussi : femmes et féminisme sous occupation israélienne », L'Esprit libre, 23 juillet 2019, <https://revuelespritlibre.org/elles-aussi-femmes-et-feminisme-sous-occupation-israelienne>
- 15 SALEH Nabi, « Débloquent le marché du travail pour les femmes palestiniennes », Chroniques de Palestine, 14 février 2017, <https://www.chroniquepalestine.com/debloquer-marche-travail-pour-femmes-palestiniennes/>
- 16 Un terrain qui n'a pas été travaillé pendant trois années consécutives peut être saisi par l'armée d'occupation.
- 17 Alliance Coopérative Internationale : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative#:~:text=Les%20coop%C3%A9ratives%20se%20fondent%20sur,et%20le%20souci%20d'autrui>
- 18 Site de la campagne Made In Illegality : <https://www.madeinillegality.org/fr>



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

#### **SOLSOC**

Rue Coenraets, 68  
1060 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 505 40 82

Fax : +32 (0)2 512 88 16  
Email : [info@solsoc.be](mailto:info@solsoc.be)  
[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)  
**BE42-0000-0000-5454**

**f** SolsocASBL  
**t** [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)  
**@** [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)  
**in** [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)